

La politique du handicap : correction

1. Donner des exemples de structures d'accueil pour enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire.
 - **Crèches, jardins d'enfants**
 - Accueillent les enfants en situation de handicap léger ou avec accompagnement adapté.
 - Favorisent l'inclusion dès le plus jeune âge.
 - **Écoles avec ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)**
 - Dispositifs intégrés dans les établissements scolaires.
 - Permettent un enseignement adapté tout en maintenant des liens avec les classes ordinaires.
2. Donner des exemples de structures d'accueil pour enfants porteurs de handicap dans le secteur médico-social.
 - **CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce)**
 - Pour les enfants de 0 à 6 ans.
 - Dépistage, soins et accompagnement sans passer par la MDPH.
 - **SESSAD (Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile)**
 - Interviennent là où se trouve l'enfant (domicile, école...).
 - Suivi éducatif et thérapeutique pour enfants de 0 à 20 ans.
 - **IME (Instituts Médico-Éducatifs)**
 - Pour enfants avec déficience intellectuelle.
 - Proposent scolarité, soins et accompagnement personnalisé.
 - **IEM (Instituts d'Éducation Motrice)**
 - Pour enfants avec handicap moteur.
 - Offrent rééducation, soins et scolarité adaptée.
 - **ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques)**
 - Pour enfants avec troubles du comportement.
 - Accompagnement éducatif et thérapeutique.
 - **Établissements pour enfants polyhandicapés**
 - Internat ou semi-internat pour enfants avec déficiences multiples.
 - Prise en charge globale et intensive.
3. Pour chaque structure, donner le rôle et les missions.
 - **Accompagnement global** : soins médicaux, soutien éducatif, social et psychologique.
 - **Favoriser l'autonomie** : développement des compétences et de la socialisation.

- **Préparer l'inclusion** : créer des passerelles vers le milieu ordinaire quand possible.
- **Soutenir les familles** : orientation, répit, aide administrative.

4. Qu'est-ce qu'une crèche inclusive ? Définition.

- Une **crèche inclusive** accueille des enfants en situation de handicap aux côtés d'enfants dits neurotypiques.
- Elle adapte ses **espaces, activités et pratiques pédagogiques** pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.
- L'objectif est que **tous les enfants trouvent leur place**, sans exclusion ni stigmatisation.

5. Quel est le rôle des professionnels de crèche dans l'accueil des enfants porteurs de handicap ?

- **Observation et adaptation** : les équipes observent les besoins de l'enfant pour ajuster les activités et l'environnement.
- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** : mis en place avec les parents et le médecin pour définir les modalités spécifiques d'accueil.
- **Formation continue** : les professionnels sont formés à l'accompagnement du handicap et à la gestion des émotions.
- **Travail en réseau** : collaboration avec les CAMSP, SESSAD ou autres structures médico-sociales pour un suivi global.

6. Quelles pratiques pédagogiques peuvent être utilisées auprès de ces enfants ?

- **Communication gestuelle associée à la parole** : pour aider les enfants ayant des difficultés de langage.
- **Approche Snoezelen** : stimulation sensorielle dans un cadre apaisant, bénéfique pour tous les enfants.
- **Activités non excluantes** : peinture au sol, jeux adaptés, matériel partagé pour favoriser la participation de chacun.

7. Citer des bénéfices de l'inclusion en crèche.

- **Socialisation précoce** : les enfants handicapés développent leurs compétences en interaction avec leurs pairs.
- **Empathie et tolérance** : les enfants neurotypiques apprennent à vivre avec la différence dès le plus jeune âge.
- **Soutien aux familles** : accompagnement psychologique, conseils pratiques, et aide à l'orientation vers les structures adaptées.

Certaines crèches comme celles de l'association *Une Souris Verte* ou le projet *Les Bulletins* placent l'inclusion au cœur de leur pédagogie

8. Quels sont les principes de l'inclusion en milieu scolaire ?

- **Droit à la scolarisation en milieu ordinaire** : depuis la loi de 2005, chaque enfant peut être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, quel que soit son handicap.
- **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** : élaboré avec la MDPH, il définit les adaptations pédagogiques, médicales et sociales nécessaires à l'élève.

9. Quels sont les dispositifs d'inclusion en milieu scolaire ?

- **ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)**
 - Classes spécialisées intégrées dans les écoles, collèges ou lycées.
 - Permettent un enseignement adapté tout en favorisant les interactions avec les autres élèves.
- **AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap)**
 - Soutiennent les élèves dans leurs apprentissages, déplacements, et interactions sociales.
 - Leur rôle est essentiel mais encore en évolution pour plus de reconnaissance et de formation.
- **PAP / PPRE / PPS**
 - Plans pédagogiques adaptés selon les besoins : troubles d'apprentissage, difficultés scolaires ou handicap reconnu.

10. Quelles difficultés peuvent rencontrer les parents ?

- **Formation des enseignants** : encore insuffisante pour répondre aux besoins spécifiques.
- **Coordination avec le médico-social** : essentielle mais parfois complexe.
- **Parcours du combattant pour les familles** : démarches longues et manque de lisibilité des aides.

❖ À la rentrée 2024, plus de 519 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire en France

Sources :

Cours des années antérieures

Maison du répit OVE : https://www.france-repit.fr/projets/maison_repit_lyon/larchitecture/
<https://www.youtube.com/watch?v=My6HY3E4bmM>

APEH Alsace : Aide aux parents d'enfants handicapés (association)

APF : Association des paralysés de France

<https://www.handicap-info.fr/definition-du-handicap/>

<https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>

Handinéo